

Guinée

L'amorce significative de réformes en 2011 et 2012, qui a pavé la voie pour l'atteinte du point d'achèvement PPTTE, et qui a placé l'agenda post-PPTTE au cœur du dialogue de politique, nécessite d'être approfondie et accélérée, dans un environnement de contrainte budgétaire et de faiblesse de capacités.

Une persistance de la pauvreté nécessite d'être structurellement réduite à travers une politique vigoureuse de croissance durable, inclusive et verte, dans un environnement sociopolitique et institutionnel incertain, nécessitant un dialogue soutenu.

Un potentiel minier important qui, s'il est bien exploité dans un environnement politique et des affaires respectivement apaisé et assaini, peut nourrir la diversification économique, épine dorsale de la Guinée émergente tant voulue par les Guinéens.

Vue d'ensemble

La situation socio-économique en 2012 a été marquée par la persistance de la pauvreté (avec une incidence de la pauvreté à 55.2 %), en dépit de la mise en œuvre des réformes visant la relance du développement économique et social, et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE à la fin du mois de septembre 2012. La Guinée a bénéficié d'un allègement du stock de sa dette extérieure à hauteur de 2.1 milliards USD.

Après plus de 50 ans d'indépendance et de mauvaise gouvernance, le pays se situe au 178^e rang sur 187 pays suivant l'Indice de développement humain (IDH) publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les infrastructures et les services sont déficients, l'administration est faible, et le secteur privé encore embryonnaire.

La croissance économique est estimée à 4.2 % en 2012, contre 3.9 % en 2011, impulsée principalement par l'augmentation de la production agricole et la bonne tenue du secteur secondaire. En 2012, les recettes fiscales exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ont augmenté (de 15.6 % à 19.9 %) impulsées principalement par l'accroissement des recettes sur les produits pétroliers (TSPP) et des recettes sur le commerce international.

Quant aux dépenses, elles ont augmenté de 16 % du PIB en 2011 à 18.7 % du PIB en 2012, du fait de la hausse des salaires, des dépenses d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture. Le déficit budgétaire est estimé à 1.4 % du PIB en 2012 contre 0.3 % en 2011.

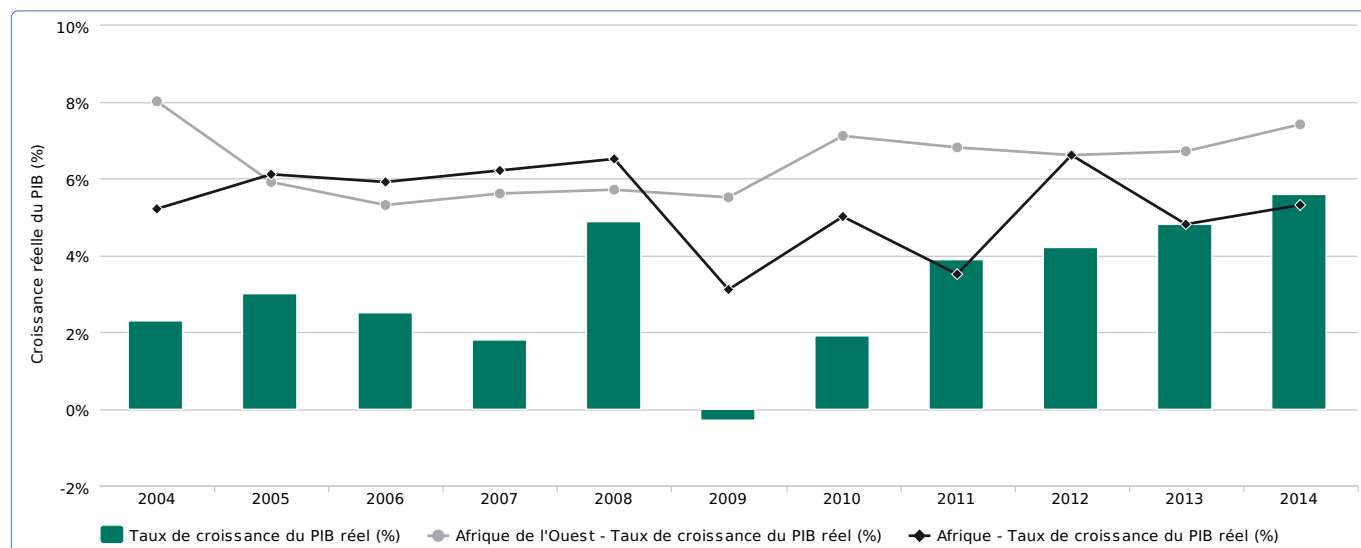
Le taux d'inflation est estimé à 13.1 % en 2012 contre 21.4 % en 2011. La normalisation du contexte de développement du pays, combinée à une gestion monétaire et des changes plus rigoureuse a permis de réduire le différentiel de change entre le marché noir et le marché officiel (0.5 % d'écart contre plus de 10 % d'écart à la fin 2010), et de reconstituer les réserves (4.6 mois d'importation en fin 2011 contre 0.7 mois en 2009 et 2010). En dépit de ces progrès, les conditions financières continuent d'être difficiles. Le déficit commercial s'est aggravé en 2012, passant de 14 % du PIB en 2011 à 16.5 % du PIB en 2012.

Longtemps marqué par un déficit de dialogue entre les différents acteurs politiques, notamment autour des conditions d'organisation des prochaines élections législatives, le contexte politique a connu une relative décrispation avec la prise en compte par le gouvernement de certains points de revendication de l'opposition (comme la suspension des opérations de révision du fichier électoral et la recomposition paritaire de la Commission électorale nationale indépendante - CENI. Mais, comme cela s'est illustré lors des derniers événements de début mars 2013, la crise de confiance demeure entre les différents acteurs politiques.

Sur le plan social, les actions engagées par le gouvernement n'ont pas permis de réduire la pauvreté, même si l'on note une amélioration des taux d'alphabétisation et de scolarisation, une hausse du taux de fréquentation des centres de santé. Par ailleurs, la question du genre demeure encore un des enjeux d'un développement inclusif en Guinée.

L'amorce des réformes a permis l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTTE. Néanmoins, le pays reste confronté à des défis de taille, dont : *i*) la finalisation du processus de transition politique ; *ii*) la relance du développement économique et social à travers la valorisation des immenses potentialités naturelles du pays ; et, *iii*) la satisfaction des demandes sociales des populations.

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel 2013 (O)



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932816157>

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel	3.9	4.2	4.8	5.6
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.5	1.7	2.2	3
Inflation IPC	21.4	13.1	10.6	8.5
Balance budgétaire % PIB	-0.3	-1.4	-0.6	-0.3
Balance courante % PIB	-24.2	-25.4	-25	-28.7

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932818874>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2007	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	25.3	21.2
Construction	10.9	12.4
Electricité, gaz et eau	0.4	0.5
Electricité, eau et assainissement	-	-
Extractions	-	-
Finance, assurance et solidarité sociale	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	0	0
Services des administrations publiques	-	-
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Industries manufacturières	7	7.4
Mines	21.2	21.6
Autres services	2.7	3.6
Administration publique et services personnels	8	5.5
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Services sociaux	-	-
Transports, entreposages et communications	18.2	21.9
Transport, communications et information	-	-
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	6.2	5.8
Vente en gros et de détail, immobilier	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932819862>

Les prévisions de croissance pour 2012, ont été révisées à 4.2 % (contre 4.8 % taux initialement prévu par les autorités, et 3.9 % en 2011), principalement en raison des contreperformances du secteur minier, symbolisées en milieu d'année par la fermeture de l'usine de production d'alumine de Friguia. La croissance en 2013 devrait se situer à 4.8 %, avant d'atteindre en moyenne 5.6 % en 2014.

Le taux de croissance du secteur primaire en 2012 est estimé à 4.6 % contre un objectif de 4.9 %, en raison de la baisse de la production de café et de cacao.

La croissance du secteur secondaire a été moins forte que prévue et est estimée en 2012 à 4 % contre un objectif de 5.1 %. Ce résultat est imputable aux contreperformances du secteur minier, dont le taux a été ramené à 0.9 % contre un objectif de 2 %, et au ralentissement des activités de construction, dont le taux a été ramené à 7 % contre un objectif de 8.7 %.

Quant au secteur tertiaire, son taux de croissance en 2012 est estimé à 3.3 % contre 3.2 % en 2011. Aucun

changement notable n'a été enregistré dans les différents sous-secteurs.

L'analyse des valeurs ajoutées sectorielles permet de constater que le secteur tertiaire représente la part la plus importante du PIB (39.8 %), suivi respectivement des secteurs secondaire (36.3 %) et primaire (23.9 %). Cela traduit les difficultés du pays à créer une dynamique de croissance axée sur la valorisation de ses immenses potentialités naturelles, en dépit des efforts consentis pour promouvoir le secteur minier et améliorer la productivité du secteur rural.

La production de riz est estimée en hausse de 8.67 % en 2012 en raison d'une bonne pluviométrie et d'une bonne campagne agricole marquée par le lancement d'un fond de soutien de l'État et par la distribution d'intrants et d'équipements agricoles dans les zones de production. Les rendements ont varié entre 2 tonnes/ha et 4.5 tonnes/ha. Les taux d'accroissement des productions de maïs et de fonio sont estimés respectivement à 4.5 et 6.4 %, essentiellement grâce à une extension des surfaces cultivées, tandis que celles du mil et du sorgho sont estimées avoir baissé de 5.63 %, et celle des tubercules de 7.03 %.

Les productions manufacturières sont estimées en hausse de 5.1 % en 2012, notamment grâce à une amélioration de la branche eau et électricité, contre 4.5 % en 2011. La production par certaines entreprises de leurs propres besoins en électricité est un important facteur de surcoût et de contrainte à la production des unités industrielles. Les actions de l'État pour y remédier sont d'une faible efficacité, généralement entreprises dans l'urgence et de façon inorganisée.

En raison de la baisse de la consommation privée, due à la dégradation des revenus des ménages, on considère que la demande globale augmente moins vite en 2012 qu'en 2011 : 8.3 % contre 17.7 % respectivement. Après une baisse de 9.1 % en 2011 du fait des mesures de restrictions des dépenses de l'État, la croissance de la consommation finale publique est estimée pour 2012 à 27.5 %. Cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme grâce à l'amélioration programmée de la situation des fonctionnaires et de leurs conditions de travail.

Les estimations indiquent un accroissement des investissements publics de plus de 100 % en 2012 contre une baisse de 38.8 % en 2011, favorisé par le développement des infrastructures de transport, les projets d'appui au développement rural, les investissements dans le secteur énergétique pour réhabiliter et développer les capacités de production, la réhabilitation d'un grand nombre de voiries urbaines et le développement du réseau interurbain. Les investissements privés augmentent de 14.5 % contre 93.9 % en 2011. L'augmentation de 2011 s'explique par les investissements du secteur minier, qui ont cru de 75.7 %. Pour 2013, il est prévu une augmentation de 43.4 % des investissements publics et de 15.8 % des investissements privés.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

En 2012, les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB ont augmenté (de 15.6 à 19.9 %) impulsées principalement par l'accroissement des recettes sur les produits pétroliers (TSPP) et des recettes sur le commerce international. La fraude et la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines des administrations fiscales et douanières constituent des contraintes à lever pour accroître les ressources intérieures.

S'agissant des dépenses courantes de l'État, les estimations de 2012 en pourcentage du PIB s'établissent à 18.7 % contre 16 % en 2011. Les dépenses courantes devraient rester relativement importantes, en partie du fait de la hausse des salaires telle que le gouvernement l'a conclu avec les syndicats au terme d'une longue négociation conduite en 2012.

La plus grande attention au suivi des dépenses, et les efforts pour accroître les recettes ont contribué à la maîtrise du déficit budgétaire global, soit 0.3 % en 2011 et 1.4 % en 2012. En 2013 le déficit serait de 0.6 % du PIB selon les prévisions.

Tableau 3 : Opérations financières de l'état (pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales (avec dons)	15.8	15.7	20.5	26.7	26.7	26.9
Recettes fiscales	14.9	14.7	15.6	19.9	18.6	18.5
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-
Dons	0.4	0.4	3.5	5.4	6.6	7
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	23.7	29.7	20.8	28.1	27.3	27.3
Dépenses courantes	16.5	20.5	16	18.7	18.4	17.9
Sans les intérêts	14.4	18.5	14.3	16.9	16.4	16
Salaires	5	5.7	5.3	6	5.7	5.6
Intérêts	2.1	2	1.7	1.8	1.9	1.9
Solde primaire	-5.8	-12	1.4	0.3	1.3	1.6
Solde global	-7.9	-14	-0.3	-1.4	-0.6	-0.3

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932820850>

Politique monétaire

Le resserrement de la politique monétaire, à travers le relèvement des taux de réserves obligatoires (9.5 % à 17 % puis à 22 %) et des taux directeurs (16 à 22 %) a permis de stériliser en 2011 l'excès de liquidités sous forme de dépôts non rémunérés auprès de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG). La gestion plus rigoureuse de la monnaie, l'arrêt du financement du déficit par création monétaire, et l'amélioration de la production vivrière ont contribué à contenir l'inflation, en baisse continue, à un niveau de 21.4 % en 2011, 13.1 % estimé en 2012, et 10.6 % prévu en 2013. Le déficit de réponse du système productif aux sollicitations de la demande a toutefois causé des tensions inflationnistes sur certains produits de consommation (riz, huile, sucre, lait).

La stabilisation de l'économie, les investissements dans les mines et la construction, ainsi que la baisse de l'inflation, se sont reflétés dans la croissance du crédit à l'économie, avec notamment plus de 10 % de croissance en 2011, et plus de 20 % de croissance en 2012. Les crédits à court terme représentent 72 % du total des crédits à l'économie octroyés par le système bancaire en 2011, contre 1 % pour les crédits à long terme. A noter que les crédits à long terme sont essentiellement en faveur du personnel des banques et aux multinationales.

L'introduction de plus de rigueur dans la gestion monétaire et des changes a réduit le différentiel de change entre le marché noir et le marché officiel (0.5 % d'écart contre plus de 10 % d'écart en fin 2010). Cela a permis,

eu égard à l'encaissement des ressources exceptionnelles (750 millions USD de Rio Tinto), de reconstituer les réserves (4.6 mois d'importation en fin 2011 contre 0.7 mois en 2010). Elles sont estimées à quatre mois d'importation en 2012.

En 2013, la BCRG poursuivra son objectif de maîtriser l'inflation et de limiter les pressions inflationnistes que pourrait générer la réalisation des projets miniers, en limitant la croissance de la base monétaire, ainsi qu'en ponctionnant des liquidités excédentaires.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), la Guinée dispose d'un tarif douanier aligné sur le tarif extérieur commun (TEC) de l'Uemoa depuis 2006. Deux objectifs sont visés par le TEC Cedeao : (i) intégrer les économies de la sous-région par le biais d'une union douanière pour faire face aux défis de la mondialisation ; et, (ii) construire dans l'espace Cedeao un bloc économique intégré profitant des opportunités offertes par les accords de partenariat.

Au niveau bilatéral, seul l'accord de la Guinée avec le Maroc est réciproquement préférentiel. La Guinée est admissible au bénéfice de préférences commerciales non réciproques, dans le cadre des schémas du Système généralisé de préférences (SGP) et/ou PMA de plusieurs membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Accord de Cotonou conclu avec l'Union européenne (UE) et du programme des États-Unis sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act* - AGOA). La Guinée a participé à toutes les réunions statutaires de la Cedeao et réduit de 27 % ses arriérés de paiement avec les organisations internationales dont elle est membre.

Le déficit commercial est estimé s'être aggravé en 2012 pour s'établir à 17 % du PIB contre 14 % du PIB en 2011, impulsé par une croissance des importations (+12 %) plus importante que celle des exportations (+5 %), en liaison avec les projets miniers et de construction. Le déficit du compte courant demeurera élevé, à plus de 20 % du PIB (-24.2 % en 2011, -25 % en 2012 et 2013).

Pour couvrir 25 % de ses besoins alimentaires, le pays a notamment recours aux importations. En dehors du riz provenant des pays asiatiques, l'UE reste le principal fournisseur de produits.

Les exportations de produits agricoles, relativement limitées, concernent le café et le cacao. Les produits exportés vers les pays voisins sont principalement le bétail, l'huile de palme et la pomme de terre. Les exportations de café, essentiellement à destination du Maroc et de l'Union européenne ont atteint 2 500 tonnes en 2011, puis 1 950 tonnes en 2012. Le pays exporte en outre des ananas et des mangues vers l'Union européenne et quelques pays de la sous-région. Mais, le débouché que représentent ces deux marchés reste encore très peu exploité. Dans la perspective de la redynamisation des exportations du pays, ces deux marchés nécessiteraient une attention accrue dans les négociations des accords de libéralisation commerciale avec l'Union européenne (APE).

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2004	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	2.5	-0.2	1.4	-14	-16.5	-16.3	-17.5
Exportations de biens (f.o.b.)	21.1	23.6	30.8	29.9	24.1	20.5	18.4
Importations de biens (f.o.b.)	18.6	23.8	29.4	43.9	40.6	36.8	35.9
Services	-7.2	-5.8	-7	-10.3	-6.9	-6.6	-6.6
Revenu des facteurs	-1.7	-3.8	-1.6	-2.8	-2.5	-2.5	-2.5
Transferts courants	0.4	0.8	0.4	2.9	0.7	0.5	0.5
Solde des comptes courants	-5.9	-9.1	-6.8	-24.2	-25.1	-25	-26.2

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932821838>

Politique de la dette

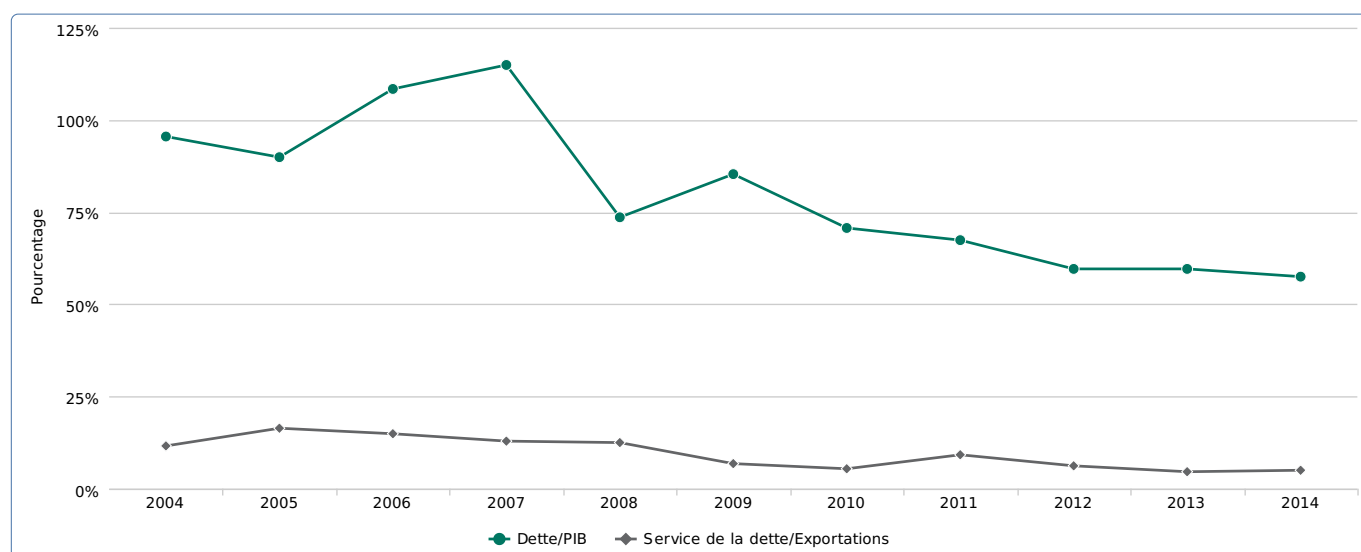
Fin 2011, la dette extérieure publique du pays s'établissait à 3 193 milliards USD (62 % du PIB). Elle était insoutenable avec une valeur actuelle nette (VAN) dette rapportée aux exportations de 194 %, et une VAN dette rapportée aux recettes de 312 %. Le 11 avril 2012, la Guinée a conclu avec ses créanciers du Club de Paris un accord de rééchelonnement de sa dette aux conditions de Cologne. En fin septembre 2012, les Conseils

d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont approuvé l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Cela s'est traduit par un allègement de la dette de 2.1 milliards USD. L'allègement de la dette vise à faire baisser graduellement le ratio de la VAN de la dette sur les exportations de 194 % avant l'assistance PPTE/IADM à environ 33 % en 2021 (24 % en 2032), après l'assistance.

Le 25 octobre 2012, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à annuler 655.9 millions USD, représentant un allègement normal de 356.3 millions USD (effort d'annulation normalement attendu du Club de Paris) et un allègement supplémentaire de 299.6 millions USD. Cet effort représente une annulation de 99.2 % de la dette de la Guinée vis-à-vis du Club de Paris. Le pays s'est par ailleurs engagé à rechercher le même niveau d'allègement vis-à-vis des autres créanciers.

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BafD) a approuvé en novembre 2012 l'annulation de la dette guinéenne à hauteur de 175 millions USD dans le cadre de l'initiative PPTE proprement dite, et à hauteur de 274.7 millions USD au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale-IADM. Cela permettra au pays d'économiser des ressources budgétaires d'environ 304.9 millions USD et se traduira par une réduction de plus de 90 % des obligations de la Guinée au titre du service de la dette envers le Groupe de la BafD.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations 2013



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le secteur privé, dont la majeure partie est informelle, est contrarié par un environnement des affaires faible qui s'ajoute à la faiblesse en infrastructures de transport et d'énergie. En raison de l'étroitesse du tissu économique formel, l'effort fiscal est très mal réparti.

Selon le rapport *Doing Business* 2013 le pays se situe à la 178^e position sur 185, en raison d'une faible gouvernance, de la corruption et de lenteurs bureaucratiques, d'un faible niveau de protection des investisseurs et de difficultés d'accès au crédit.

Bien que plusieurs fois révisées dans le sens d'une plus grande incitation à l'investissement, les dispositions du code des investissements régissant l'établissement des entreprises sont mal appliquées. La faiblesse du tissu financier et les coûts élevés du crédit limitent les opportunités de création d'entreprises. L'évolution du contexte politique et celle du cadre juridico-administratif ces dernières années n'ont pas permis d'améliorer le climat des affaires en Guinée.

Les mécanismes publics d'encadrement et de promotion des entreprises sont insuffisants. Malgré de timides initiatives, l'on note un manque de stratégie et d'actions concertées pour promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME). Celles qui sont légalement constituées subissent la concurrence du système informel.

La méconnaissance des débouchés à l'exportation et l'absence de contrôle de qualité des produits exportés comptent parmi les principales contraintes que rencontre le secteur du commerce. Les exportations guinéennes sont très peu compétitives en raison du coût élevé des facteurs : transport, emballage, réseau électrique, etc.

Sur le plan touristique, en dépit de l'importance et de la variété du potentiel existant (plages du littoral, pics et falaises de Moyenne-Guinée, etc.), le secteur demeure encore à l'état embryonnaire : entre 40 000 et 50 000 arrivées touristiques internationales par an. Le secteur est limité par le déficit des infrastructures de base (hôtels, accès aux sites touristiques, etc.), le niveau élevé du coût des services (transport international, coût d'hôtels, etc.), et la faible qualification des ressources humaines.

Le gouvernement devra approfondir en 2013 les réformes amorcées, en matière de justice, de code des investissements, de code général des impôts, de code des douanes, de codes miniers et pétroliers, etc. L'Agence de promotion de l'investissement privé (APIP) créée par décret en juin 2011 devra renforcer ses capacités opérationnelles.

Secteur financier

En 2012, la Guinée comptait 16 banques commerciales agréées dont 14 étaient opérationnelles. Pour des raisons de mauvaise gestion et de manquements à la réglementation bancaire, une banque a été placée sous administration provisoire en décembre 2011.

Toutes les autres banques ont respecté la norme réglementaire de solvabilité de 10 %. Certaines disposent de ratios sensiblement au-dessus de la norme réglementaire. Seules quelques banques ont pleinement respecté la norme minimale de liquidité. La réglementation prudentielle impose aux banques de couvrir à hauteur de 60 % leurs éléments d'actifs par les ressources permanentes et à long terme. Toutes les banques présentent des niveaux de coefficient de transformation supérieurs à 60 % en 2012. Très peu de banques n'ont pas respecté la réglementation sur la limitation des risques de change.

Les investisseurs locaux éprouvent des difficultés à satisfaire les exigences des banques en matière de fonds propres et de garantie. Les taux d'intérêt élevés, supérieurs à 20 % et les garanties exigées rendent difficiles les conditions d'accès au crédit. L'application des dispositions légales en matière de garanties est obérée par la complexité et le coût des formalités à accomplir, ainsi que par les risques judiciaires. Une nouvelle loi destinée à renforcer la surveillance bancaire et l'intermédiation financière en faveur des PME/PMI a été préparée en 2012 et soumise au Conseil national de transition (CNT). Le climat des affaires et le caractère contraignant des portefeuilles bancaires n'est pas favorable au développement des PME/PMI.

Le secteur financier non bancaire est composé de 13 structures de microfinance agréées, 9 sociétés d'assurance dont 8 en activité. Dans le secteur de la microfinance, les produits financiers sont essentiellement des dépôts à vue et des crédits à court terme. Certaines structures se consacrent également à des activités de transfert d'argent.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Pour renforcer la gestion des finances publiques, le gouvernement a élaboré un nouveau règlement général sur la comptabilité publique et un guide de contrôle des actes à incidence financière. Il a informatisé la comptabilité matière pour l'intégrer à la chaîne des dépenses. Il a également révisé le décret portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques. Le gouvernement a poursuivi la réforme des marchés publics en relançant le journal des marchés publics et en élaborant un guide de l'acheteur.

Une loi organique relative aux lois de finances a été adoptée par le CNT au titre des réformes structurelles. A noter aussi la régularisation des états comptables des exercices 2005-11 pour préparer les lois de règlement et l'adoption d'une loi de finances rectificatives.

Le gel et l'audit entamés en 2011 des marchés publics signés en 2009 et 2010 ainsi que l'application effective des dispositions du code des marchés publics ont été poursuivis en 2012 sans être achevés. Il en est de même

de la suppression des opérations extra-budgétaires en dépenses, de la suppression au cordon douanier des exonérations *ad hoc* non fondées sur les dispositions réglementaires, de l'obligation pour les sociétés et organismes publics de reverser au Trésor public les recettes générées pour le compte de celui-ci et du renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le gouvernement a instauré des réunions périodiques entre le ministère de Finances et la BCRG pour renforcer la coordination des politiques macroéconomiques. Une convention de tenue de compte entre les deux départements a été signée.

Pour renforcer la coordination et le suivi de l'action gouvernementale, le gouvernement a créé un dispositif de suivi/évaluation de ses actions, qui fait obligation à tous les départements ministériels de déposer auprès des services de la Primature des rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de leur programme d'activités respectif et des décisions du Conseil des ministres.

L'assainissement du fichier général des agents de la fonction publique (FGA) s'est poursuivi et s'est amplifié en 2012 avec la mise à la retraite de 1 436 fonctionnaires et contractuels permanents de l'État et la radiation de 5 956 autres. Cela a permis également de sortir du fichier 542 agents décédés et en abandon de poste, de déceler 516 agents en situation anormale à extraire du fichier et d'en suspendre 771 avec blocage de salaires pour des cas d'abandon de postes et de doublon. Le contrôle des effectifs des étudiants boursiers a permis de déceler 39 000 étudiants fictifs.

Dans une perspective de rajeunissement et de féminisation de la fonction publique, le gouvernement a signé une convention avec la coopération française pour la formation de 1 200 fonctionnaires et jeunes diplômés à raison de 400 personnes par an. En 2012, il a sélectionné 393 personnes à ce titre. Un salaire minimum interprofessionnel garanti de 440 000 francs guinéens (FG) a été fixé pour la première fois en Guinée.

Ces différentes mesures participent à la mise en œuvre du programme de réforme de l'État et de modernisation de l'Administration élaboré et adopté par le gouvernement en 2012. Des études ont été menées en 2012 pour réformer les collectivités locales et clarifier les relations entre celles-ci et leurs tutelles administratives afin de consolider le processus de décentralisation. Le décret portant adoption et pilotage de la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local (LPNDDL) a été signé et publié en mars 2012.

Si l'amorce de réformes a connu un pic en 2012, on enregistre en 2013 un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes, en liaison avec des contraintes de capacités en matière de coordination des réformes, de contraintes budgétaires, et l'impact négatif de la tension politico-institutionnelle que suscite l'organisation des élections législatives visant à clôturer la transition.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La dégradation de l'environnement, y compris la destruction du couvert végétal guinéen, a été progressive, nourrie par le défrichement pratiqué à des fins agricoles, la coupe de bois, les feux de brousses et les activités minières. La déforestation est estimée à 502 500 ha/an. C'est dans les zones où la pauvreté et l'extrême pauvreté sont développées que l'écosystème s'est le plus dégradé.

Selon les données de 2012, près de 68 % de la population ont accès à l'eau potable contre 74.1 % en 2007. Le pourcentage de personnes utilisant l'eau courante est beaucoup plus faible : 11.6 % en 2012 contre 8.4 % en 2011. Environ 31 % de la population a eu accès à des toilettes hygiéniques contre 32 % en 2011, et 9.8 % des ménages se débarrassent des ordures de manière hygiénique en 2012. Il est improbable que les cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'environnement durable soient atteintes à l'horizon 2015.

Le gouvernement a élaboré en 2012 un plan d'intervention contre les déversements d'hydrocarbures en mer. Il a inventorié le stock de bois coupés avant 2010 et lancé le projet d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC). Il a assuré la formation militaire et technique de 2000 gardes forestiers. Les ressources procurées par les taxes et redevances ont totalisé 20 milliards FG sur une prévision de 65 milliards FG de 2008 (année de création du Fonds de sauvegarde de l'environnement) à 2012.

Contexte politique

En 2012 le contexte politique a été marqué par la poursuite du processus électoral avec la relance des réunions techniques entre les partis politiques, les partenaires techniques et financiers, la Ceni et le Conseil national de transition (CNT). L'objectif de ces rencontres était de discuter des modalités pratiques d'organisation et de financement des élections législatives.

Le CNT a adopté en septembre 2012 la loi portant sur la « recomposition paritaire » de la Ceni, qui consacre la désignation de dix membres de la mouvance présidentielle, dix membres de l'opposition, trois membres de la société civile et deux membres de l'administration. Une nouvelle Ceni a été mise en place avec un nouveau président élu qui a annoncé le calendrier des élections législatives prévues en mai 2013.

Toutefois, tous les acteurs politiques ont exprimé le besoin d'un dialogue pour créer les conditions favorables à l'organisation d'élections législatives crédibles, libres, transparentes et acceptées par tous. Ainsi, suite aux récentes manifestations organisées par les partis d'opposition, qui se sont soldées par neuf morts et des dégâts matériels importants, un cadre de dialogue politique inclusif regroupant toutes les sensibilités politiques et de la société civile vient d'être créé. La date des élections pourrait être reportée, à l'issue du dialogue entre gouvernement et opposition.

Le contexte politique a été également marqué par le remaniement ministériel d'octobre 2012 qui a consacré le

départ des militaires du gouvernement. Un ministère chargé des Droits de l'homme et des libertés publiques a été créé pour montrer la volonté des pouvoirs publics à s'engager résolument dans le renforcement du processus démocratique.

Par ailleurs, face à la situation de crise qui prévaut au Mali, le gouvernement a mis en place une cellule de veille et manifesté sa solidarité avec toute décision que prendront la Cedeao, l'Union africaine et l'ONU.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Selon les résultats de l'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté réalisée en 2012 (ELEP-2012), la grande majorité de la population (72.2 %) est sans instruction. Un peu plus d'un individu sur dix possède un niveau d'étude du primaire ou du secondaire. Seulement 8 % de la population a achevé le cycle universitaire ou une formation professionnelle. Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans est de 34 % en 2012 contre 32.9 % en 2007.

Seule une personne sur trois, âgées de plus de 15 ans, est alphabétisée, et le rapport du taux d'alphabétisation des hommes sur celui des femmes est de 2.0. Le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est passé de 56 % en 2007 à 59.5 % en 2012. Six enfants sur dix âgés de 7 à 12 ans fréquentent l'école primaire. Le taux de scolarisation des 13-16 ans est passé de 21.2 % en 2007 à 21.7 % en 2012. Ceux des 17-19 ans ont été respectivement de 10.9 % et 13.1 %.

Dans le domaine de la santé, la politique du gouvernement est axée sur le renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies prioritaires, ainsi que sur l'amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé essentiels. En 2012, un peu plus de six personnes sur dix, soit 61.4 %, fréquentent des centres de santé modernes, contre 58.2 % en 2007. La fréquentation des services de santé a permis d'atteindre un taux d'admission de 8 pour mille (contre un objectif de 15 pour mille) et un taux d'occupation des lits de 61 %.

Le taux brut de mortalité est de 14.6 pour 1 000 en 2012. Selon les données de l'enquête démographique et de santé (EDS) le taux de mortalité maternelle entre 1992 et 1999 a augmenté, passant de 666 pour 100 000 à 980 pour 100 000. En revanche, le taux de mortalité infantile a fortement baissé en se situant à 67 pour 1 000 entre 2008-12 contre 86 pour 1 000 entre 2003-07. Il en est de même du taux de mortalité infanto-juvénile qui est passé de 145 pour 1 000 pour la période 2003-07 à 122 pour 1 000 pour la période 2008-12. Pour réduire la mortalité maternelle et infantile, le gouvernement a accru les efforts liés à la gratuité de la césarienne (43 996 accouchements dont 8 770 césariennes). Il a porté le taux de couverture vaccinale à 86 % pour la poliomyélite et à 91 % pour la rougeole.

En ce qui concerne les maladies cibles, 23 016 personnes infectées et affectées par le VIH/sida ont été prises en charge en 2012, (soit 60 % du total) contre 58.24 % en 2011, 1 987 345 cas de paludisme, 11 576 cas de tuberculose, 557 cas de lèpre ainsi que 7 227 cas de choléra ont été traités. L'appui de 19 milliards FG apporté en 2012 (contre 2 milliards FG en 2010) par le gouvernement a permis d'augmenter le nombre de sites de prévention de la mère à l'enfant qui est passé de 89 en 2011 à 159 en 2012. Il a permis également de diminuer le taux de prévalence sur les populations à haut risque : 16 % en 2012 contre 34 % en 2005 au niveau des professionnelles du sexe, 5.6 % contre 6.5 % chez les hommes en uniforme et 5.4 % contre 5.5 % chez les routiers.

Selon les projections du Comité national de lutte contre le sida (CNLS), le VIH/Sida en 2012 affecte davantage les femmes de 15 à 24 ans avec un taux de prévalence de 0.74 % contre 0.29 % chez les hommes de 15 à 24 ans, et 0.25 % chez les enfants.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

L'incidence de la pauvreté a progressé depuis 2002/03, passant de 49.1 % à 53 % en 2007, puis à 55.2 % en 2012. La population pauvre est estimée à plus de 6.2 millions de personnes en 2012.

Pour lutter contre la pauvreté, le gouvernement a fourni des denrées de première nécessité aux populations. Cela a représenté 130 000 tonnes de riz importé et 15 000 tonnes de sucre ce qui correspond à une subvention de 54 milliards GNF (environ 0.6 pour cent des recettes). Il a également interdit la réexportation des denrées de première nécessité, acheté et stocké 2 208 tonnes de riz net et 942 tonnes de riz paddy constituant les excédents de production des paysans et des groupements de producteurs, et vendu 27 200 tonnes de poisson aux populations.

La réduction de la pauvreté par la relance de la croissance et par la maîtrise de l'inflation est l'une des préoccupations majeures du gouvernement. Le recours à des politiques budgétaires et monétaires relativement rigoureuses vise à enrayer l'érosion des revenus réels des ménages, à attirer les investissements privés et à créer des emplois plus productifs. Mais ces politiques, si elles ne sont pas accompagnées par une relance significative des secteurs productifs, demeureront inopérantes.

Pour réduire la pauvreté, le gouvernement envisage également d'inverser la tendance de la fécondité, de mettre en adéquation le contenu de la politique éducative et les besoins exprimés sur le marché du travail, de réhabiliter et construire des infrastructures de commercialisation, d'améliorer les services de base et de développer les filières porteuses.

L'essentiel des revenus des ménages provient du travail. Une baisse du revenu du travail entraîne une augmentation de la pauvreté. L'analyse du marché du travail montre qu'il s'est caractérisé ces dernières années par une structure des emplois qui a évolué vers des emplois moins productifs (salariés des micro-entreprises, employés de maison, aides familiaux, etc.). Cette situation a été sans doute facilitée par l'expansion du secteur informel et la généralisation du sous-emploi. Il est donc important que les initiatives à prendre pour favoriser l'expansion de l'emploi soient accompagnées par des mesures destinées à renforcer la productivité des travailleurs.

Entre 2002 et 2010, le taux de chômage est passé de 10.2 à 15 % à Conakry, mais a baissé passant de 6.7 à 3.2 % dans les villes de l'intérieur du pays. Cette baisse s'explique davantage par l'exode vers la capitale que par une augmentation des opportunités d'emploi.

Le gouvernement a mis en place un cadre de dialogue et de concertation sur les questions d'emploi des jeunes. Il a également lancé en août 2012 le projet d'appui à l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes vulnérables à travers les activités d'assainissement destiné à résorber le chômage des jeunes et des femmes. Il a également poursuivi les initiatives pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active, à travers les travaux de construction d'infrastructures de valorisation des déchets plastiques et organiques.

Le gouvernement a amorcé la promotion de la micro-entreprise en partenariat avec plusieurs institutions non gouvernementales en vue de la formation à l'esprit d'entreprise et à la création d'entreprises (155 plans d'affaires sur 300 ont été financés en faveur des jeunes). Il envisage en 2013 d'améliorer la circulation des informations sur le marché du travail en utilisant les canaux de communication moderne et traditionnelle.

Ces actions devront se poursuivre, être plus opérationnelles, et mieux coordonnées. Cela constitue un défi, dans un environnement politique évoluant au gré des crispations liées à la transition démocratique, et contraint par une gestion des finances publiques en base caisse qui s'accommode difficilement de la mise en place de programmes socio-économiques durables et d'envergure.

Égalité hommes-femmes

Le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans est de 72.3 % pour les hommes contre 46.1 % chez les femmes en milieu urbain. En zone rurale les taux sont respectivement de 31.8 et 11 %. Le taux de scolarisation de la tranche 7-12 ans est de 88.1 % chez les garçons contre 85 % chez les filles en milieu urbain. L'écart est plus accentué en zone rurale avec des taux de 52.1 et 44.8 % respectivement. Le taux de scolarisation de la tranche 13-19 ans indique des différences tout aussi sensibles. Il est de 73.4 % pour les garçons contre 57.9 % pour les filles en milieu urbain, et 24.3 % contre 13.6 % en zone rurale. L'écart accentué pourrait s'expliquer soit par les sorties précoces du système scolaire par les filles, soit les échecs scolaires, soit encore l'absence d'établissements scolaires. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le taux d'admission de la population féminine est de 20.7 %.

En matière de répartition des revenus du travail, celui des hommes est 1.5 fois plus élevé que celui des femmes. Au plan politique, les femmes représentent 22.58 % des parlementaires (CNT), soit 35 femmes sur 155 hommes. Le gouvernement compte 5 femmes et 30 hommes. Le Parlement des enfants de Guinée compte 52 garçons pour 62 filles. L'administration centrale est composée de 23 % de femmes dans l'effectif total dont 12 % se trouvent à des postes de décision. Le Conseil économique et social comprend 21 % de femmes dans ses effectifs contre 36 % au niveau du pouvoir judiciaire et 8 % dans la recherche et à l'université.

Il n'existe pas de femme préfet au sein des services déconcentrés. Dans les services décentralisés deux femmes occupent la fonction de président de délégation spéciale équivalente à la fonction de maire. Dans les partis politiques les femmes sont plus enclines à jouer un rôle de soutien et d'animation plutôt que de décideur. Les groupements de femmes sont très impliqués dans les activités génératrices de revenus. Les femmes ont représenté en 2011 environ 47 % de la clientèle des institutions de microfinance. Elles ont bénéficié de 54 % des crédits accordés par secteur d'activité.

En général, on estime que les femmes sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes en raison notamment des tâches domestiques qui leur incombent, du faible niveau d'éducation et/ou de qualification par rapport aux hommes.

Analyse thématique : Transformation structurelle et ressources naturelles

Les ressources minières d'intérêt économique les plus importantes en Guinée sont la bauxite, le minerai de fer, l'or et le diamant. Excepté le fer dont l'exploitation est récente, ces trois produits représentent près de 88 % des exportations de biens et 20.57 % des recettes intérieures. Sa valeur ajoutée locale est estimée à 14.2 %. Principale destination des investissements directs étrangers, le secteur est constitué de sociétés privées d'économie mixte qui ont connu des difficultés au cours des dix dernières années dues au vieillissement des équipements et des infrastructures, et à la concurrence sur le marché mondial.

Le potentiel des gisements de fer est supérieur à 9.4 milliards de tonnes avec 350 millions de tonnes de réserves avérées au mont Nimba d'une teneur de 66.5 %. Mais la bauxite est la substance minérale la plus importante. Les réserves prouvées et probables s'élèvent à plus de 20 milliards de tonnes, soit les deux tiers des réserves mondiales.

Le secteur minier a un impact limité sur les activités économiques, aussi bien en amont qu'en aval. En effet, les biens et équipements employés pour extraire et/ou traiter la bauxite ne sont pas produits en Guinée. L'augmentation de la production et/ou des exportations minières ne se traduit pas par une stimulation de la production des autres secteurs, mais par une augmentation des importations.

L'impact en aval est fonction de la mesure dans laquelle les produits miniers sont transformables au niveau local. Mais, à l'exception du cas de l'alumine de Rusal, il n'existe pas d'industries locales de transformation des minerais (généralement réputées véhiculer de fortes valeurs ajoutées), que l'augmentation de la production minière peut impacter.

Par ailleurs, l'essentiel de l'exploitation et de l'exportation minière se fait avec une haute intensité capitalistique. Ces deux activités utilisant beaucoup de capitaux et relativement peu de main-d'œuvre, la capacité du secteur à créer des emplois et à apporter des changements structurels, même en période de croissance, est forcément limitée. On comprend alors pourquoi le secteur minier moderne n'a pu contribuer à jouer un rôle moteur dans la croissance inclusive, ni contribuer à réduire sensiblement la pauvreté, deux conditions essentielles pour opérer de profonds changements structurels.

La faible intégration des activités minières au reste de l'économie n'a pas favorisé des effets d'entraînement susceptibles de générer des changements structurels majeurs dans le pays au cours des trente dernières années. Les problèmes de gouvernance liés à la gestion du secteur y ont fortement contribué.

Un des constats sur le secteur minier réalisés à l'occasion du Forum économique de la Guinée, organisé en septembre 2012, est que celui-ci et les autres secteurs de l'économie ne sont pas étroitement liés. Ce qui semble confirmer son caractère particulièrement extraverti. Une plus grande intégration du secteur minier au reste de l'économie devrait favoriser les effets d'entraînement plus soutenus sur les autres secteurs à mesure que les investissements miniers s'accroissent.

Sur le plan de la fiscalité, à l'avènement de la deuxième République, le secteur minier était celui qui contribuait le mieux aux recettes publiques (82.4 % en 1986), grâce à la hausse des exportations de bauxite et à la bonne tenue des prix sur le marché mondial. Un retournement de conjoncture sur le marché de l'aluminium suffisait à provoquer un net recul des recettes publiques (24.7 % des recettes publiques en 2000 et environ 20.6 % en 2012). C'est avec la mise en œuvre de la politique de diversification des ressources fiscales hors mines que la structure des prélèvements fiscaux a changé.

La Guinée a conçu des dispositifs pour faire bénéficier à certaines entreprises des exonérations fiscales au titre du code des investissements d'octobre 1984 révisé en 1995, des régimes fiscaux ou douaniers spécifiques, de conventions particulières, etc. Jusqu'à une période relativement récente, le secteur minier a pu bénéficier d'exonérations par rapport aux dispositions fiscales de droit commun. L'adoption du Code minier de 1995 a entraîné la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les exportations minières, la diminution des droits d'importation et d'exportation à cause de leur impact négatif direct sur la compétitivité de l'industrie minière.

Le gouvernement a mis en place en 2012 une convention minière type auquel devraient s'adapter toutes les autres conventions existantes et à venir. Il a décidé d'avoir une prise de participation dans tous les projets miniers.

La « valeur retenue » c'est-à-dire la part de production revenant au pays est l'indicateur utilisé pour évaluer les retombées fiscales du secteur minier. Les compagnies minières détiennent de 65 à 85 % de leurs recettes d'exportation dans des comptes extérieurs, celles qui opèrent sous le régime de contrat de concession ne rapatrient pas leurs devises et payent en lieu et place une taxe en devise à la BCRG. Les redevances et les contributions financières au profit des localités habitant les sociétés minières ont augmenté en moyenne d'environ 3 % au cours des vingt dernières années.

Par ailleurs, les enquêtes sur la pauvreté et les inégalités réalisées en 2012 ont révélé que les régions de Boké et de Kindia, principales zones d'implantation des sociétés productrices de bauxite, font partie des régions les plus affectées par la pauvreté, avec des taux d'incidence de la pauvreté de 58,9 et 62,5% respectivement. Les régions de Kindia et de N'zérékoré sont celles qui contribuent plus à la pauvreté globale : respectivement à hauteur de 18 et de 21,4 % de la population pauvre au niveau national. La recrudescence de la pauvreté et le manque d'infrastructures dans ces localités montrent que l'utilisation des ressources naturelles a eu peu d'impact sur l'économie et sur le bien-être des populations locales.

Afin de pouvoir développer le potentiel du pays, le gouvernement mise sur le renforcement des relations avec ses partenaires. La stratégie consiste à accroître le rôle du secteur privé et à faire respecter les lois du marché. Le gouvernement a entrepris en 2012 la révision du code minier de 1995 pour accroître les flux d'investissement dans le secteur. Il a tenté d'améliorer les dispositions de la législation minière qui ont besoin d'être, selon le cas, précisées, complétées ou adaptées. Il a baissé le taux et l'assiette de la fiscalité minière pour rendre le secteur plus attractif et espérer relever le niveau des recettes.

Il a pris conscience de l'enjeu capital que représente le secteur minier considéré comme le principal générateur de ressources nécessaires à la restructuration de l'économie dans le sens d'une croissance accélérée.

L'un des objectifs de la révision du Code est d'accroître et diversifier à long terme l'exploration, l'exploitation et le traitement des ressources minérales. Garant de l'exercice de l'activité minière d'exploitation et d'exploration autant que celle-ci est conforme à la réglementation, l'État a fait de l'apport du secteur privé un aspect fondamental de la politique minière. Son rôle se limite à définir le cadre politique, notamment en ce qui concerne les importations, les licences, les titres, l'emploi, l'environnement, la valorisation des ressources, à assurer le suivi des mesures mises en œuvre ainsi qu'à fournir les soutiens nécessaires.

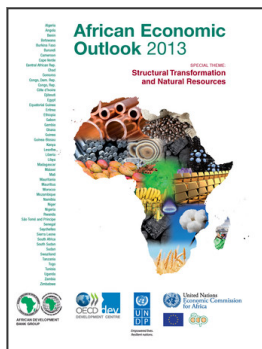
La valorisation réelle, sérieuse et encadrée du potentiel minier permettra à long terme de faire du secteur le moteur de la croissance économique à condition que les futurs investissements aient des répercussions sur les autres secteurs de l'économie. En termes de perspectives on envisage dans les prochaines années, des investissements de plus de 70 milliards USD dans le secteur minier, avec pour impact attendu, un relèvement sensible du niveau du PIB et une création de 600 000 emplois directs et indirects.

Le projet de construction de l'usine d'alumine de Kabatade devrait générer 3 000 emplois en phase de construction et 1 000 en phase d'exploitation. Le projet intégré de Dian-Dian d'une capacité de 15 mégatonnes/an de bauxite et 2.8 d'alumine devrait générer 7 000 emplois en phase de construction et 2 000 en phase d'exploitation, et le projet d'alumine de Sangarédi d'une capacité de 3.2 à 5.6 mégatonnes devrait générer 7 000 à 10 000 emplois en phase de construction et 1 500 en phase d'opération, etc. D'après le Bureau des études et de prospectives du ministère chargé des Mines, « la CBG avec ses 12.5 millions de tonnes de bauxite exportées pour un chiffre d'affaires d'environ 300 millions USD, engrangerait près de 2 milliards USD si elle la transformait en alumine et autour de 5 milliards USD si elle la transformait en aluminium ».

A noter également le projet Bellzone Kalia d'une capacité de 50 mégatonnes de fer qui pourrait induire 9 000 emplois en phase de construction et 3 500 emplois en phase d'exploitation, et le projet d'exploitation du gisement de fer de Simandou qui devrait se traduire par la mise en place du chemin de fer transguinéen et par la construction d'un port en eau profonde à Benty.

La construction de ces installations va requérir une production supplémentaire d'énergie. Le développement du potentiel estimé à 6 000 mégawatts, a débuté avec la construction prochaine du barrage de Kaléta (200 MW) pour lequel gouvernement envisage de former 1 000 jeunes.

Si ces mégaprojets sont d'un enjeu capital pour l'avenir économique et social du pays, leur perspective de réalisation est fortement liée à l'amélioration du cadre des affaires en Guinée, notamment en termes de sécurité des investissements, et à la reprise économique mondiale. Dans un contexte moins favorable, la Guinée pourrait rester à moyen terme dans sa dynamique de développement actuel, avec des taux de croissance annuelle variant entre 4 et 5 %, et une incidence limitée au plan social.



Extrait de :
African Economic Outlook 2013
Structural Transformation and Natural Resources

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE, *et al.* (2013), « Guinée », dans *African Economic Outlook 2013 : Structural Transformation and Natural Resources*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-31-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.